

Ontario Ministry of Environment, Conservation and Parks
ISBN 978-1-4868-3708-3

Avertissement: Ce document scientifique hautement spécialisé n'est présenté qu'en anglais, conformément au Règlement 671/92 qui stipule que sa traduction en français n'est pas obligatoire aux termes de la *Loi sur les services en français*. Pour obtenir des renseignements en français, veuillez communiquer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, Direction des évaluations techniques et de l'élaboration des normes, par téléphone, au 416 325 4000, et par courriel, à picemail.mecp@ontario.ca.

À partir du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») a mis au point l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique. L'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique est un modèle de fichier Excel qui permet d'élaborer des normes de qualité des sols de déblai propres à un lieu en modifiant (1) un nombre limité de caractéristiques physiques des sols de déblai et du site de réutilisation et/ou (2) les voies d'exposition du sol à l'eau souterraine (S-ES) à l'aide d'une analyse du lixiviat.

L'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique permet à la personne compétente de modifier certaines voies d'exposition à partir de « caractéristiques d'utilisation du site » prédéterminées. Ces caractéristiques d'utilisation du site partent du même concept que les mesures de gestion du risque prédéterminées qui se trouvent dans le modèle approuvé, soumis dans le modèle d'évaluation générique modifiée des risques (MEGMR) en vertu du règlement sur les sols contaminés (*Règl. de l'Ont. 153/04*). Les caractéristiques d'utilisation du site diffèrent toutefois des mesures de gestion des risques, car elles ne sont recommandées que si elles font partie des utilisations existantes ou planifiées d'un site au lieu d'être un mécanisme de gestion des risques associés aux sols de déblai. Si par exemple un plan approuvé comprend déjà le pavage et la création d'une aire de stationnement, une option de chapeau de recouvrement rigide pourrait ensuite être utilisée dans l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique afin de créer des normes de qualité des sols de déblai propres à un lieu qui conviennent.

L'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique s'accompagne d'un document d'orientation. Le document procure à la personne compétente des directives techniques et des exigences particulières à satisfaire lors du recours à l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique pour élaborer des normes de qualité des sols de déblai propres à un lieu (appelé « *Guide d'utilisation de l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique* »). Il est également à noter que la mise au point de l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique s'inspire du même modèle que celui ayant servi à élaborer les tableaux des normes générales de qualité des sols de déblai. Certains des documents

cités dans le Guide d'utilisation de l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique sont énumérés ci-dessous :

- Règles sur la gestion des sols et normes de qualité des sols de déblai, en date du 08 décembre 2020 (« *Règles concernant les sols et normes sur les sols de déblai* », Section D de la Partie I et Section A de la Partie II);
- Document justificatif des normes de qualité des sols de déblai, en date du 08 décembre 2020 (« *document justificatif* »);
- Guide d'utilisation du MEGMR : Guide étape par étape pour l'usage du modèle d'évaluation des risques pour soumission d'une l'évaluation du risque, en date de novembre 2016 (« *Guide d'utilisation du MEGMR* »);
- Règlement de l'Ontario 153/04 : Records of Site Condition – Part XV.1 de la Loi, pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*, L.R.O. 1990, chap. E19 (« *Règl. de l'Ont. 153/04* », tableau 4 de l'annexe E).

La personne compétente est censée arriver à bien connaître le *Guide d'utilisation de l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique* et d'autres documents connexes avant d'utiliser l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique pour élaborer des normes de qualité des sols de déblai propres à un lieu et les niveaux de détection du lixiviat correspondants (le cas échéant). L'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique comporte également des valeurs plafonds qui peuvent servir dans le cadre d'une démarche d'atteinte statistique, si désiré.

L'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique comprend également plusieurs feuilles de calculs masquées qui renferment d'autres saisies (p. ex. valeurs de référence de la toxicité, propriétés chimiques et physiques et autres) et calculs (p. ex. modèles de destin et de transport). L'utilisateur peut accéder à n'importe laquelle des feuilles de calcul masquées en « *cliquant à droite* » sur l'onglet de la feuille de calcul visible et en sélectionnant « *Afficher* ». Il est à noter que les renseignements, les équations et les paramètres de saisie de ces feuilles de calcul sont tous verrouillés et ne peuvent être modifiés lors de l'utilisation de l'outil d'évaluation pour la réutilisation bénéfique en vue d'élaborer des normes propres à un lieu aux termes de la Section D de la Partie I et de la Part II des *Règles concernant les sols et normes sur les sols de déblai*.